Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215600446-20260304-DELIB202605-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COURNON

L'an deux mille vingt-six, le 4 mars à 18h00 le Conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal JEHANNIN, Maire.

Date de convocation : **20 février 2026**

Nombre de Membres :

En exercice :	12	Présents :	10	Votants :	11

Présents, formant la majorité des membres en exercice : Pascal JEHANNIN, Philippe OLLIVIER, Martine CHESNAIS, Sophie GICQUEL, André DROUADAINE, Annette PERRAUD, Anthony BROHAN, Emmanuelle GUEMENE, Jacques MADEC, Stéphanie TROCHU,

Excusés : NOEL Jean-Luc

Pouvoir : Joël CHEVALIER à Philippe OLLIVIER

Secrétaire de séance : Emmanuelle GUEMENE

Délibération n° 05-2026-02-02	**FINANCES** **BUDGET ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2026**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif « Assainissement » 2026 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	78 500 €	78 500 €
INVESTISSEMENT	68 100 €	68 100 €

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215600446-20260304-DELIB202605-DE

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le budget primitif 2026 pour le budget ASSAINISSEMENT

Le secrétaire
Emmanuelle GUÉMENÉ



Le Maire
Pascal JEHANNIN

